

Point 25 : Attribution de fonds de concours pour l'aménagement des terrains d'insertion pour les migrants de l'Est Européen non sédentarisés – Approbation de principe et conditions d'éligibilité

Intervention : Mireille PERNOT (Rezé)

Madame la présidente, chers collègues,

Notre groupe se félicite de cette délibération. En effet, depuis longtemps, les élus communistes de la Communauté urbaine à l'époque, et des communes de l'agglomération alertaient sur les situations précaires des familles Rom présentes sur notre territoire. Outre le pointage des responsabilités européennes et étatiques sur le sujet, nous demandons la mise en place d'une table ronde réunissant services de l'Etat et collectivités territoriales pour s'attacher à mettre fin aux conditions inhumaines de survie de ces populations.

Car depuis trop d'années, nous avons regardé, impuissants, se créer, dans nos villes et à leurs abords, des « campements » qui nous indignent, et alimentent aussi des idées reçues, des fantasmes et de l'hostilité, certains n'hésitant pas à s'en servir pour alimenter leur fonds de commerce basé sur la haine de l'autre.

Après tant d'expulsions brisant le travail de réinsertion, la scolarisation des enfants, rejetant des familles entières à la recherche d'un nouveau terrain – souvent aussi insalubre que le précédent, il est temps de s'attacher à des solutions à caractère humain pour les 2 000 personnes concernées sur notre Métropole.

Sans vouloir être chauvine, je souhaite souligner le travail salubre qui s'est mené à Rezé sur ce sujet. Refusant de s'abriter derrière la question des compétences, notre ville a fait plancher une Conférence citoyenne pour dégager des propositions de solutions. Ainsi, 24 citoyens rezéens ont travaillé plus d'un an et remis leurs préconisations à la Ville qui les a toutes reprises en juin 2016, avec un vote unanime du CM. Aménagement de terrains, suivi des familles et accompagnement vers l'intégration dans le droit commun. A Rezé, ce sont 36 familles qui vont en bénéficier.

Depuis, l'ensemble des Maires de nos 24 communes ont adopté un texte commun, et une réunion s'est tenue avec les services de l'Etat. Et aujourd'hui, cette délibération va permettre aux communes de mettre en actes la solidarité et le devoir d'humanité, en aménageant des terrains

aménagés. En effet, seule une stabilité de l'habitat de ces populations pourra permettre leur insertion dans notre société. Et c'est la condition nécessaire pour que les associations puissent poursuivre leur travail d'insertion et pour que les enfants soient scolarisés durablement.

Si l'entrée dans un parcours résidentiel n'est pas l'aboutissement du processus d'intégration, c'est une condition de réussite de celui-ci, et indispensable pour l'insertion sociale et l'accès à l'emploi.

Enfin, favoriser l'intégration des ROMS c'est également favoriser la cohésion sociale sur notre territoire en sortant cette communauté du rôle de bouc émissaire dans lequel elle a été enfermée.

C'est pour ces raisons que le groupe communiste approuve cette délibération et cette méthode qui consiste à refuser de faire l'autruche et à traiter les problèmes sur le fond, de façon humaine et solidaire. Et nous renouvelons notre interpellation de l'Etat et des pouvoirs européens, car pour l'instant, pas grand-chose de nouveau de ce côté-là !

Je vous remercie de votre attention.